



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

Direction Aménagement Urbanisme et Foncier
LM/ELP

Mail : aurba@ploemeur.net

Envoyé en préfecture le 16/09/2024

Reçu en préfecture le 16/09/2024

Publié le

ID : 056-215601626-20240916-ADAF2024034-AR

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE DAUF/2024/034

OBJET : MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DE LA DEMANDE DE PERMIS D'AMENAGER PA N°05616224L0002 RELATIF A LA REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS ET DU FRONT DE MER DE FORT BLOQUE

LE MAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L121-23, L121-24, R121-4, R121-5 et R121-6 ;

Vu le Code de l'environnement ;

Vu la demande de permis d'aménager de la commune de Ploemeur enregistrée le 17 juillet 2024 sous le numéro PA05616224L0002 pour un projet qui porte sur de la requalification d'espaces publics et du front de mer de Fort-Bloqué ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 14 mars 2013;

Considérant que les projets d'aménagements légers mentionnés à l'article R.121-5 du Code de l'urbanisme doivent faire l'objet d'une mise à disposition du public dans les conditions définies par les articles L.121-24 et R.121-6 de ce même code ;

ARRETE

Article 1^{er} : le dossier de permis d'aménager n°05616224L0002 déposé le 17 juillet 2024 qui a pour objet la requalification des espaces publics et du front de mer du Fort Bloqué portant sur l'aménagement d'un chemin piétonnier et cyclable, l'installation de mobiliers destinés à l'accueil du public dans un espace remarquable et l'aménagement d'aires de stationnement hors espace remarquable, a été mis à disposition du public depuis le 9 septembre. La consultation prévue initialement jusqu'au 23 septembre se déroulera jusqu'au **13 octobre inclus**.

Article 2 : Le dossier de demande de permis d'aménager susvisé est mis à disposition du public durant cette période à :

Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 16/09/2024

Reçu en préfecture le 16/09/2024

Publié le

ID : 056-215601626-20240916-ADAUF2024034-AR

• L'accueil du Pôle Municipal de Kerdroual

10 rue Gustave Eiffel 56270 PLOEMEUR

02 97 86 40 90

Reception du public : du lundi au vendredi de 8H00 à 12H00

• L'accueil de la mairie

1 rue des écoles, 56270 PLOEMEUR

02 97 86 40 40

Réception du public : du lundi au vendredi de 8H30 à 12H30 et de 13H30 à 17H00 et le samedi de 9H00 à 12H30.

Le registre d'observations et les documents sont mis à disposition du public sur la plateforme jeparticipe.ploemeur.com

Article 3 : Le public peut prendre connaissance du dossier et formuler ses observations pendant toute la période de mise à disposition du 9 septembre au 13 octobre inclus selon les modalités suivantes :

- Sur les registres d'observations en mairie et au Pôle Municipal de Kerdroual
- Sur la plateforme jeparticipe.ploemeur.com

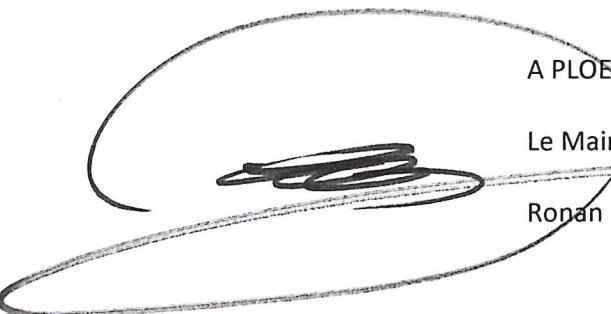
Article 4 : Le présent arrêté est affiché en mairie ainsi que sur les lieux de travaux au moins 8 jours avant la mise à disposition du public et pendant toute la durée de celle-ci. Il est en outre publié sur le site de la commune à l'adresse suivante <https://www.ploemeur.com/>.

Article 5 : A l'issue de la mise à disposition du public et avant de prendre sa décision sur la demande de permis d'aménager, un bilan sera établi par l'autorité administrative.

Article 6 : Madame la directrice générale des services de la Mairie est chargée de l'application du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet du département du Morbihan.

A PLOEMEUR, le
16 SEP. 2024

Le Maire,
Ronan LOAS



Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex